

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27  
Présents 21  
Votants 25

**Étaient présents :** Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, QUENOUILLE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, DUFEIL Christophe, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney.

**Étaient absents excusés :** LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine

**Était absente :** DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance :** M. BIMBOT Frédéric à qui il est adjoint un auxiliaire.

### 15. Budget assainissement : affectation des résultats 2024 au BP 2025

**Rapporteur :** M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu la délibération n° 11 du 7 mars 2025, approuvant le compte financier unique 2024 du budget assainissement, présentant un excédent de fonctionnement de 85 354,46 euros et un excédent d'investissement de 431 056,08 euros,

Vu la proposition de la commission des finances en date du 13 mars 2025,

Considérant ces éléments, il est précisé que l'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 au BP 2025 et il est proposé d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

<b>En Fonctionnement</b>	
<b>Affectation à l'article R 002</b>	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025	<b>20 000 euros</b>
<b>En Investissement</b>	
<b>Affectation à l'article 1068</b>	
Report au 001 de l'Excédent d'investissement au BP 2025	<b>65 354.46 euros</b>
-----	
Report au 001 de l'Excédent d'investissement au BP 2025	<b>431 056.08 euros</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)**

- décide de répartir tel que présenté ci-dessus l'excédent de la section de fonctionnement entre les deux sections, soit 20 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 65 354.64 euros à l'article 1068 en section d'investissement du budget 2025

- précise que l'excédent d'investissement de 431 056,08 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget assainissement 2025

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,  
Le Maire, Christian TOCZE



Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT